

ABONNEMENT.

Saumur : Un an, 30 fr. Six mois, 16 fr. Trois mois, 8 fr. Poste : Un an, 35 fr. Six mois, 18 fr. Trois mois, 10 fr.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. RICHARD et C^o, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 20 c. Réclames, 30 c. Faits divers, 75 c.

RESERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. HAYAS-LAPITTE et C^o, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

11 Septembre 1873.

Chronique générale.

Le Journal officiel publie la note suivante sur le paiement du dernier milliard d'indemnité :

« La direction du mouvement général des fonds du Trésor a fait verser, le 5 de ce mois, aux caisses du Trésor allemand, la somme de deux cent soixante-trois millions, quatre cent soixante-six mille francs (263,466,000 francs.)

« Ce versement complet, en principal et intérêts, et termine le paiement des cinq milliards de l'indemnité de guerre.

« Le paiement du 5 septembre a pu être fait sans épuiser le crédit spécial de 200 millions, réalisable en métal, ouvert par la Banque de France au Trésor pour faciliter le paiement du dernier milliard de l'indemnité. Ce crédit n'a été employé que jusqu'à concurrence de 150 millions, par suite des versements considérables qui ont été effectués sur l'emprunt pendant les mois de juillet et août et qui portent au chiffre de 3,000,795,000 fr., le montant total des sommes versées sur le dernier emprunt à la date du 1^{er} septembre.

« La Banque reste, à la fin des opérations de paiement de l'indemnité, avec une encaisse métallique d'un peu plus de 700 millions ; cette encaisse, au début des mêmes opérations, à la fin de juin 1871, était de 550 millions.

« La prime de l'or était, il y a deux ans comme aujourd'hui, d'environ 3 pour mille. »

On lit dans le Figaro :

Nous tenons de source certaine que le maréchal de Mac-Mahon a exprimé ses regrets à l'empereur d'Autriche de ne pouvoir se rendre en ce moment à Vienne.

Le Président de la République ne croit pas pouvoir quitter, même pour quelques jours, le poste de confiance que l'Assemblée lui a confié le 24 mai de cette année, et que le pays est si heureux de voir occupé par lui.

D'après plusieurs journaux, un nouveau mouvement préfectoral suivrait la session des conseils généraux. Les nominations et mutations paraîtraient vers la fin de la semaine.

Il paraît certain que la nomination de M. le duc Decazes à l'ambassade de Londres a été signée avant le départ de M. de Broglie.

Le gouvernement prussien a fait remettre officiellement, à M. le ministre des affaires étrangères, une dépêche émanant du cabinet de Berlin constatant légalement la fin de l'occupation étrangère en suite de l'exécution de tous les engagements contractés par la France.

Cette dépêche sera présentée au prochain conseil des ministres et sera ensuite publiée à l'Officiel.

L'évacuation du matériel des ambulances et des services annexes de l'armée allemande a commencé lundi à Verdun et doit s'achever aujourd'hui. Le départ des troupes commencera demain et se terminera samedi matin. Le général en chef von Manteuffel quittera Verdun avec les derniers détachements allemands.

L'évacuation complète du territoire français pourra avoir lieu dimanche ou lundi au plus tard. Comme les précédents, ce mouvement d'évacuation s'effectue dans le plus grand ordre.

M. de Saint-Vallier ne quittera son poste que lorsque le dernier soldat allemand aura repassé la frontière.

M. de Toustain Du Manoir, préfet de la Dordogne, a eu mardi une conférence avec M. le ministre de l'intérieur. Sa nomination au poste de directeur des affaires civiles, au gouvernement général de l'Algérie, en remplacement de M. Tassin, décédé, paraît de plus en plus probable.

Depuis les événements du 4 courant, il n'y a eu aucun trouble à Alger. Sur 18 arrestations opérées, deux seulement ont été maintenues. La vente des journaux la Solidarité et l'Algérie française a été interdite sur la voie publique.

Le Messager de Paris dément absolument qu'il ait été question de confier à M. le duc d'Aumale un des quatre grands commandements qui doivent séparer Paris en quatre parties affectées chacune à une circonscription particulière.

L'interdiction de mettre dans le commerce les cartes et plans de Paris dressés par le soin du gouvernement donne à supposer que les nouveaux travaux de fortifications commenceront prochainement.

On ne croirait jamais que les radicaux aient pris tout-à-coup le scrupule de la légalité. C'est pourtant ce qu'ont voulu prouver MM. Ordinaire et Millaud dans une affaire que le Petit Lyonnais nous conte ainsi :

« Par les soins de plusieurs citoyens, une réunion privée avait été organisée au théâtre de la Croix-Rousse, réunion à laquelle avaient été convoqués les citoyens Ordinaire et Millaud, députés du Rhône. Plus de 1,200 personnes s'étaient réunies dans le théâtre de M. Dolbeau. A sept heures et demie, la salle était comble. A huit heures, les citoyens Millaud et Ordinaire prenaient place au bureau, ainsi que les organisateurs de la réunion.

« Le citoyen Ordinaire a immédiatement pris la parole pour déclarer que quelques irrégularités s'étant commises dans les entrées et la réunion pouvant perdre son caractère privé, la séance allait être immédiatement levée. Il a ajouté que le parti républicain étant scrupuleusement observateur de la loi, il invitait, au nom de la légalité et au nom de la République, les citoyens présents à se disperser avec le plus grand calme.

« Le citoyen Millaud se déclara être entièrement de l'avis du citoyen Ordinaire, et, au nom de la légalité, il annonça que la séance était levée. Un immense cri de : Vive la République ! répondit aux exhortations

de nos deux députés, et tous les citoyens se retirèrent dans l'ordre le plus parfait. »

L'on peut croire, étant donné le passé des susdits orateurs, qu'ils auraient montré moins de susceptibilités si M. Ducros n'était pas à Lyon.

En Suisse, M. Thiers s'est épanché dans le cœur de M. Scheurer-Kestner, député de l'extrême-gauche, qui l'avait rencontré au pied du Rigi. Le Journal de Genève ayant reçu la confiance de ce dialogue, le reproduit tout au long. En voici le plus important extrait. Il prouvera une fois de plus l'incroyable infatuation de M. Thiers, son détestable esprit et cette obstination incorrigible qui lui fait espérer de revenir encore pour gouverner désastreusement selon qu'il l'a déjà fait :

M. Scheurer-Kestner ayant dit que les anciennes couches sociales étaient bien ingrates envers M. Thiers, celui-ci a répondu :

« Non, non, croyez-le, cette qualification ne leur convient pas. La majorité s'est montrée irritée et passionnée comme une femme. Il lui en a coûté de me quitter. J'y ai compté, j'y vais compter encore un grand nombre d'amis ; ils sont venus, avant le 24 mai, me voir l'un après l'autre, et m'ont prêté leur défection, si je ne cédaï pas sur deux points : l'intérieur et l'instruction publique.

« Je ne pouvais leur faire cette concession ; elle froissait mes sentiments, mes convictions et mon honneur. Fâcher mon ami Jules Simon, admettre à sa place un de messieurs les pèlerins, c'eût été une action méprisable et une hypocrisie. A mon âge on ne renie pas son passé. Si d'autres se sentent le courage d'atteler la France à la même idole que l'Espagne, libre à eux. C'est un reproche que la postérité ne pourra pas m'adresser.

« Je tolère et je respecte toutes les convictions ; mais favoriser certaines tendances qui triomphent à la Chambre, jamais. Pour en revenir à notre propos, j'étais sûr de la majorité en sacrifiant deux ministres ou même un seul, celui que je viens de nommer. Eh bien, je l'aurais fait, malgré ma répugnance, si la libération du territoire n'avait pas été assurée. J'aurais commis cette faute pour pouvoir rendre ce service. Car M. de Bismark, qui a fait exécuter ponctuellement toutes les conditions de la paix, M. de Bismark n'a consenti à faire la paix qu'avec moi.

« La situation n'est pas désespérée. Les prétentions énormes du comte de Chambord, les concessions énormes du comte de Paris, ouvriront enfin les yeux aux orléanistes libéraux. Il y en a beaucoup de foncièrement honnêtes dans ce parti, mais la peur du radicalisme, la politique équivoque des princes leur ont fait perdre la tête et les ont poussés à se cramponner à la monarchie. Moi aussi j'aurais voulu cette forme de gouvernement, mais à l'anglaise.

« J'ai cherché à gouverner en dehors de tous les partis. En ce moment on cherche à gouverner avec les partis qui font nombre à la Chambre. Cette coalition ne tiendra pas, parce qu'il est impossible que l'un d'eux ne cherche pas à absorber les autres. Ceux-ci, se voyant joués, rompent l'alliance conclue contre eux. Cette alliance n'a été possible que par l'élection Barodet.

« Je n'ai rien personnellement contre ce député. Mais quelle force j'aurais eue, si Paris m'avait donné Rémusat ! Vous avez fait là une grande faute, messieurs de la gauche ; vous saviez que je m'étais morale-

ment engagé à ne pas laisser amener la République tant que je serais au pouvoir. Je voulais vous la conserver. On niait que le malade fût capable de vivre. Je l'avais mis debout, je le faisais marcher, et voilà que, tout-à-coup, vous le faites jeter par terre. »

M. FERRAND.

M. Ferrand, soumissionnaire de marchés pendant la guerre, arrêté, comme on sait, sous l'accusation de détournement des fonds de l'Etat, a fait, paraît-il, dit la Patrie, demander à son ami M. Gambetta de le défendre. L'ancien dictateur aurait décliné cet honneur.

Un autre journal confirme ce même fait dans l'article suivant :

Le riche M. Ferrand étant en disgrâce, le riche M. Ferrand étant taquiné par dame justice pour certaines petites irrégularités du temps de la guerre, M. Gambetta, qui se préparait à boucler sa valise pour aller banqueter dans une villa de son ami au bord de la mer, s'est empressé de filer vers un lieu plus hospitalier.

On lui a reproché hier cette hâte à renier un ami dans le malheur, oubliant que le dictateur n'avait jamais eu parmi ses connaissances quelqu'un qui de près ou de loin pût un jour avoir maille à partir avec les tribunaux.

Les feuilles radicales de tonner aussitôt contre l'étrange abus fait du nom du grand citoyen et le XIX^e Siècle de déclarer ceci :

« Il est faux que M. Gambetta, comme on en répand le bruit, doive prendre la défense de M. Ferrand, l'ancien fournisseur du gouvernement de la Défense nationale, qu'on veut présenter, dans un but facile à comprendre, comme l'ami intime du leader de la gauche radicale. Celui-ci ne le connaît même pas. M. Ferrand, lorsque se sont passés les faits qui motivent son procès, était sous les ordres de M. Desmoutiers de Frétilière et ne relevait que du gouvernement de Paris. »

Cela me rappelle l'histoire de cet intrigant de Pipe-en-Bois qui, lui aussi, se vantait d'avoir souvent partagé sa table et fait la partie de billard du généralissime civil de nos armées, et que la dédaigneuse indifférence du chef des purs convainquit de mensonge, en lui procurant le conseil de guerre.

Il y a cependant encore des endurcis qui affirment que Pipe-en-Bois et quelques autres ont été honorés de l'amitié du citoyen Gambetta. Ces gens-là ne connaissent pas le caractère de nos austères radicaux.

ALGÉRIE.

Le gouverneur général de l'Algérie, à qui il a été rendu compte des incendies survenus dans les provinces d'Alger et de Constantine, a adressé immédiatement par le télégraphe les instructions suivantes à M. le directeur général des affaires civiles à Alger :

Prenez les mesures les plus efficaces et les plus énergiques pour surveiller tout le pays boisé et empêcher les incendies ; prévenez les tribus qu'elles sont rendues responsables du feu mis sur leur territoire ; exigez qu'elles doublent les postes vigies, qu'elles fassent partout des patrouilles incessantes.

Assurez-vous constamment de la stricte exécution de ces ordres, en envoyant, partout où cela est nécessaire, des agents de l'autorité locale et du service forestier, aidés,

au besoin, par des détachements de cavalerie et d'infanterie, qui resteront sur les lieux jusqu'à ce que tout danger soit passé; prescrivez de suite des enquêtes complètes sur les incendies qui viennent d'avoir lieu, chargez-en, selon le cas, les administrateurs ou les commandants des territoires incendiés, ayant avec eux des agents du domaine et des forêts, le juge de paix, et en présence des intéressés et des djemâas des tribus.

Faites arrêter immédiatement les gens signalés comme coupables, partout où la malveillance sera constatée: il faut une répression sévère et prompte. Nous y arriverons, si les enquêtes sont faites avec soin et impartialité, quels que soient le territoire et les difficultés que créent les décrets de 1870. Rendez-moi compte exactement; faites bien constater les dégâts, pour éviter les exagérations.

Un supplément de l'*Akhbar* nous apporte les renseignements que voici sur les troubles du 4 septembre, à Alger:

La journée s'était passée assez calme. Les frères et amis attendaient, comme les bandits, que la nuit couvrit leurs exploits de ses voiles.

Un peu avant huit heures du soir, une foule considérable remplissait la place du Gouvernement, où la musique des zouaves donnait son concert bi-hebdomadaire.

Aux premiers accords de l'orchestre militaire se mêlèrent des sifflets et une quantité innombrable de pétards éclatèrent de tous côtés; plusieurs furent lancés dans le cercle même des musiciens.

M. le général Letourneur, commandant de place, craignant que la patience n'échappât aux soldats, et voulant à tout prix éviter une collision que les meneurs cherchaient évidemment à soulever, ordonna à la musique de se retirer; ce qu'elle fit avec une modération qui fit le plus grand honneur à ses membres.

Cependant, la foule grossissait toujours: des individus parcouraient ses rangs pressés, offrant des pétards à bas prix et tenant à la main des bougies tout allumées pour faciliter l'explosion des pétards.

Sur la place, aucun agent de la police municipale, aucun membre de la municipalité, aucun chef du parti rouge. — Ces gens-là se tenaient prudemment loin du brasier qu'ils faisaient attiser.

Vers dix heures, la cohue des pétardiers se porta devant le café de Bordeaux, où plusieurs officiers supérieurs étaient réunis selon leur habitude.

Des scènes odieuses commencèrent alors. Ces officiers furent littéralement assaillis de pétards et de pièces d'artifice enflammées, et quelques-uns d'entre eux dégainèrent. Ce fut le signal pour les frères et amis.

Un tabouret vint tomber aux pieds du général Letourneur. Le brave général Saussier fut traité de lâche par un misérable qu'il dut prendre au collet et remettre aux mains de quelques agents accourus enfin au bruit de l'émeute.

M. le capitaine d'état-major Masson fut grossièrement outragé. M. le préfet se présenta alors seul, et avec un courage dont les honnêtes gens doivent lui savoir gré, empêcha, par son langage ferme et son attitude énergique, de plus grands maux de se produire.

Une vingtaine d'arrestations ont été aussitôt opérées, et les frères et amis, craignant l'irruption de la force armée, se sont piteusement retirés, avec la bravoure qui les caractérise.

Voilà les faits, dans toute leur clarté. De graves malheurs n'ont été épargnés que par l'attitude résolue du préfet; il faut le dire et le crier bien haut.

Nouvelles extérieures.

ALLEMAGNE.

Le *Journal des Débats* résume ainsi dans son Bulletin l'impression produite de l'autre côté du Rhin par le paiement complet de notre lourde indemnité de guerre:

Les journaux allemands n'ont pas encore fini de raisonner sur le paiement des 5 milliards de notre rançon. Maintenant qu'ils les ont intégralement perçus, ils supputent le bénéfice réel qu'ils en ont tiré. A les entendre, cette pluie d'or et de billets valant espèces sonnantes ne les a pas enrichis autant qu'ils auraient pu l'espérer. La *Gazette*

de Francfort, qui y met peut-être un peu de malice contre M. de Bismarck, s'écrie avec amertume:

« Ces milliards ont mis la nation allemande dans la situation anormale d'un homme à qui arrive la surprise soudaine d'un gros lot gagné à la loterie. Ce gain l'arrache à son travail régulier et l'entraîne facilement à des dépenses exagérées. Le plus souvent il se trouve qu'au bout d'un certain temps la situation économique du gagnant a plutôt empiré qu'elle ne s'est améliorée.

» Un phénomène semblable se produit chez nous. L'affluence subite des capitaux a eu pour conséquence immédiate une hausse de tous les prix et une spéculation fiévreuse dont les effets se sont déjà manifestés par mainte perturbation dans notre organisme économique. Nulle part les impôts n'ont été diminués.

» Abstraction faite des dettes spéciales de guerre, il n'a été affecté qu'une portion insignifiante de la contribution de guerre à l'extinction des dettes publiques.

» La partie de beaucoup la plus considérable de cet argent a été affectée à des dépenses militaires qui augmentent; il est vrai, dans une certaine mesure, la sécurité de la nation, mais qui, d'autre part, peuvent être considérées comme un obstacle à tout développement véritablement libéral.

» Pour ces motifs, aujourd'hui comme il y a deux ans, nous estimons que la portion des 5 milliards qui excède la juste indemnité des frais de guerre ne portera pas bonheur au peuple allemand. Cette forte saignée ne saurait faire un grand mal à la France; par contre, il est fort douteux qu'elle devienne un bienfait pour l'Allemagne.

Ces réflexions sont fort justes, et l'exacte considération de l'état économique et financier de l'Allemagne ne peut que les confirmer. Il y a quelques jours, plusieurs journaux anglais, notamment l'*Echo* et le *Spectator*, constataient les mêmes résultats: la hausse générale des denrées, l'émigration chaque jour croissante, le malaise des classes ouvrières, l'embarras universel causé par de téméraires et présomptueuses spéculations. Ne serait-ce pas déjà pour nous une première forme de la revanche?

ITALIE.

On parle beaucoup à Berlin d'un ouvrage que vient de publier à Florence le général La Marmora, intitulé: *Un peu de lumière sur les événements politiques et militaires de l'an 1866*. 357 pages in-8°, 4^e volume.

Le vieux général a lancé ce volume juste au moment où il était question du voyage du roi. Il est, et il ne s'en cache ni à la Chambre, ni dans ses conversations privées, un de ceux qui redoutent pour l'Italie l'influence et la protection prussiennes. Il a voulu, dit-il, laver son pays du reproche qu'on lui fait, en Prusse, d'avoir manqué alors de loyauté envers son allié, et se laver lui-même de celui d'avoir été l'instigateur de ce manque de loyauté par antipathie pour la Prusse.

Selon M. La Marmora, les efforts de la Prusse pour entraîner l'Italie dans son orbite datent de 1861, époque où Cavour envoya complimenter Guillaume qui venait de monter sur le trône. Et en effet, lisez le curieux rapport, en français, adressé à Cavour par son émissaire, le 17 février 1861, sur ce qu'il a vu et entendu à Berlin, et vous serez édifié. C'est par égard pour Napoléon III, que le roi craignait d'indisposer contre l'Italie, que ces révélations ont paru si tard.

Le deuxième volume aura trait à la guerre de 1866 et à la politique pendant la guerre.

Nouvelles militaires.

On sait que la dernière loi militaire adoptée par l'Assemblée nationale ne s'est occupée que de l'organisation générale de l'armée. Toutes les questions relatives à la composition des cadres et à la constitution des troupes ont été réservées; elles doivent faire l'objet de lois spéciales, qui ne seront votées que dans le cours de la prochaine session.

Il paraît que la commission d'officiers, chargée de préparer ces projets de lois, travaille avec une grande activité; elle a définitivement adopté la formation du bataillon à quatre compagnies de 100 hommes en temps de paix, et de 250 en campagne.

L'importance d'une pareille mesure, qui

change complètement l'unité tactique jusqu'ici employée par l'infanterie, est considérable; ses conséquences n'échapperont pas aux militaires instruits qui en réclamaient depuis longtemps l'application.

LES DIX-HUIT CORPS D'ARMER.

La division de la France en dix-huit régions, ou du moins la désignation des chefs-lieux de ces dix-huit régions est arrêtée. Il reste encore quelques délimitations à faire, quelques dépôts à désigner, mais le gros de la besogne est fini.

D'après des bruits qui ont couru dans les cercles militaires, les quatre commandements autour de Paris auraient leur chef-lieu au Mans, à Melun, à Amiens et à Rouen.

La liste des chefs-lieux et la délimitation exacte des commandements régionaux paraîtra vraisemblablement dans les derniers jours de septembre, ou au plus tard dans la première semaine d'octobre.

Les commandants en chef de ces dix-huit corps d'armée seront également connus vers la même époque. Les généraux auront donc trois mois pour s'installer et préparer l'installation des troupes sous leurs ordres.

Le grand mouvement des troupes commencera en janvier et demandera plusieurs mois. On a dit que l'intention du ministre de la guerre et du conseil supérieur était que dans chaque division les régiments se suivissent dans l'ordre de leurs numéros. Ce projet souffrira dans l'exécution de grandes difficultés. En effet, répartis comme le sont actuellement les régiments, il faudra à la plupart des déplacements considérables pour gagner leur garnison nouvelle.

On a bien pensé à changer les numéros des corps, mais une telle mesure n'est guère possible et causerait certainement un vif mécontentement dans l'armée. — Les régiments ont un drapeau et une histoire; cette histoire remonte, pour la plupart, à Richelieu et Louis XIV, et ces souvenirs d'avant la Révolution ne sont pas les moins précieux ni les moins chers aux officiers. — Bien des colonels se froisseraient autant d'un changement de numéro que d'un échange de nom: la question est absolument la même.

Pour ces raisons diverses, il nous paraît indispensable qu'on laisse à chacun son histoire et ses souvenirs; mais comme le second moyen, c'est à-dire le déplacement des régiments non groupés quatre par quatre, constituerait une dépense énorme et, disons-le, absolument inutile, il est probable que cette idée sera abandonnée.

Au 4^e octobre, les camps autour de Paris vont être à demi abandonnés à peu près de la manière suivante:

Le camp de Villeneuve-l'Étang sera probablement mis complètement de côté, et l'on parle même d'en rendre le terrain. Le camp de Saint-Germain sera conservé. On ne laissera à Satory qu'une seule division, et une seule division également à Meudon; on n'est pas certain encore si ces camps seront occupés toute l'année, ou si les régiments iront y passer chaque année quelques mois pour leur instruction.

Le ministre de la guerre de Prusse a donné à plusieurs officiers de cavalerie français l'autorisation d'assister aux manœuvres de cavalerie de la garde à Jüterbog.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LE BUREAU DE BIENFAISANCE DE LA VILLE DE SAUMUR.

(Suite.)

(Voir *Echo* des 10 et 11 septembre.)

Le Bureau de bienfaisance a pris son origine à Saumur avec la loi du 7 frimaire an V. Constitué sans biens, sans rentes, sans dotation antérieure, son unique moyen d'existence fut une allocation sur l'octroi municipal et de bienfaisance établi d'après les prescriptions de la loi du 5 ventôse an VIII. Nous avons rappelé le texte de cette loi dans notre Étude du 23 septembre 1869, relativement au maintien de la subvention à l'Hospice général: il est donc inutile de le consigner de nouveau; les lecteurs qui s'intéressent à la marche régulière de nos éta-

blissements charitables pourront s'y reporter (1).

Cette allocation municipale au Bureau de bienfaisance a varié, depuis la fin du siècle dernier jusqu'à nos jours, entre 4,000 et 11,000 fr. (2); elle était obligatoire pour l'institution du Bureau; elle demeure obligatoire pour son maintien, et nous ne voyons pas, en comparant les besoins anciens avec les besoins nouveaux, que la charge soit devenue bien pesante pour le budget de la ville. Aussi, qui pourrait songer à ruiner cette œuvre? Nous croyons que, si elle n'existait pas, notre municipalité n'hésiterait pas à en voter la fondation!

Sur quelle base s'appuierait-elle pour retirer cette allocation traditionnelle et constitutive du Bureau de bienfaisance?

L'ordonnance du 31 octobre 1821 n'a rien changé à l'obligation imposée par la loi de l'an V; mais la loi du 18 juillet 1837 sur l'administration municipale n'inscrit pas, nous le savons, la subvention aux bureaux de bienfaisance comme une dépense obligatoire; dans son article 30, elle ne parle que « du contingent assigné à la commune dans la » dépense des enfants trouvés et abandonnés. »

S'ensuit-il de là que les bureaux de bienfaisance existant avant cette loi soient condamnés, abolis par elle? Non!

La loi du 18 juillet 1837 n'oblige plus les communes, il est vrai, comme le faisaient les lois antérieures, à fonder, à subventionner malgré elles des bureaux de bienfaisance; mais elle a laissé debout ces établissements là où ils existaient; elle n'a point abrogé les lois spéciales à leur organisation; ils vivent, ils vivront indépendants. Ne serait-ce pas abaisser le niveau de notre ville que de lui enlever son Bureau de bienfaisance?...

Qui donc provoquerait une loi pour la suppression de cette administration? Car il faudrait une loi!

Proclamons-le: A l'existence ancienne du Bureau de bienfaisance de la ville de Saumur s'attache anciennement et nécessairement le vote d'un subside obligatoire. La jurisprudence charitable confirme sur ce point nos assertions. On lit au répertoire des établissements de bienfaisance (1842):

« Nous ferons remarquer que la législation actuelle diffère de celles qui l'ont précédée, surtout en ce qu'elle n'impose pas » la charité aux communes. Chacune d'elles » est maîtresse de suivre ses inspirations, » et d'accorder ou de refuser sur son budget » pour les indigents; les seules dépenses » obligatoires sont celles relatives aux alié- » nés ou aux enfants trouvés.

« Il suit de là que les communes ne sont te- » nues à former des bureaux de bienfaisance » qu'autant qu'elles allouent des subsides pour » les secours à domicile, ou que des dons et legs » leur sont faits pour cet objet. »

Or, depuis son origine, le Bureau de bienfaisance a reçu une allocation municipale; de plus, des legs, des dons lui ont été faits; des droits sur les spectacles et amusements publics, etc., lui sont dévolus; des quêtes ont eu lieu à son profit!

Est-il clair maintenant que la municipalité ne saurait légalement lui retirer l'allocation qu'elle inscrit chaque année au budget de la ville?

PAUL RATOUIS,

Administrateur du Bureau de bienfaisance.

Ce matin, dès 7 heures 1/2, deux cents personnes sont arrivées processionnellement à Saumur, se rendant en pèlerinage à Notre-Dame-des-Ardilliers. C'étaient des habitants de Varrains et de Chacé, qui n'avaient pu prendre part aux divers pèlerinages organisés dans l'Anjou. MM. les curés de Varrains et de Chacé les ont amenés au sanctuaire privilégié des Ardilliers, pour répondre à un désir exprimé par les âmes ferventes.

En traversant notre ville, les pèlerins chantaient le cantique national:

Pitié, mon Dieu, c'est pour notre Patrie.

De jeunes filles en blanc portaient deux coeurs d'argent richement ciselés qui ont été déposés, l'un à l'autel du Sacré-Coeur, l'autre à l'autel de la Sainte-Vierge.

A huit heures, les pèlerins ont entendu la messe à laquelle beaucoup ont communiqué et qui a été suivie d'un sermon par le R. P. Collineau.

Les pèlerins se sont réunis en procession vers onze heures et ont traversé de nouveau notre ville pour se rendre dans leurs paroisses.

(1) *Echo* du 7 septembre 1871.

(2) Archives municipales.

CHEMINS DE FER DE MAINE-ET-LOIRE.

On communique au *Journal de Maine-et-Loire* l'article suivant :

La question des chemins de fer du département de Maine-et-Loire est enfin sur le point de recevoir sa solution définitive désirée depuis si longtemps.

Les enquêtes, appuyées sur un avis favorable déjà ancien du conseil des ponts-et-chaussées, ont abouti, auprès des diverses administrations intéressées, à des conclusions conformes aux intentions du département, et le rapport définitif, qui ne doit précéder que de peu de jours le décret d'utilité publique, doit être présenté au conseil d'Etat le 25 septembre.

La question de la subvention de l'Etat et les conditions financières imposées à la création des nouvelles Compagnies départementales ont reçu également une solution satisfaisante, grâce à l'honorabilité des fonctionnaires choisis par le département, dont la personnalité présente toutes les garanties de gestion et de moyens d'action que le gouvernement exige.

Les communes de Maine-et-Loire intéressées à l'établissement du réseau départemental, ont déjà transmis à l'administration préfectorale le vote de leur conseil relatif à leur participation dans la subvention, et tout fait espérer que la municipalité d'Angers ne tardera pas à faire de même, en sanctionnant à nouveau le concours financier déjà promis par elle pour l'établissement des nouvelles voies de communication dont l'économie générale a été de faire converger sur la ville d'Angers le mouvement commercial du département et de la province.

Aucune décision définitive n'a encore été prise par le gouvernement relativement à la ligne de Saumur vers La Flèche, comprise à titre spécial dans le réseau départemental de Maine-et-Loire, si ce n'est que cette ligne sera déclarée d'intérêt général.

Bien qu'acquise en principe à la Compagnie de Maine-et-Loire, cette ligne est sollicitée simultanément par les Compagnies d'Orléans et des Charentes; c'est de cette compétition que surgissent les retards apportés à la décision du gouvernement, qui a décidé de porter la question devant la commission de l'Assemblée nationale qui en est déjà saisie.

Nous apprenons, d'autre part, que le conseil d'administration de la Compagnie de Maine-et-Loire, composé en grande partie des notabilités du département, s'est déjà réuni pour décider de l'ensemble des premières mesures à prendre pour l'exécution des travaux.

Les pourparlers, antérieurement entamés avec la ville d'Angers, pour l'emplacement de la gare centrale et des ateliers du réseau départemental sur les terrains que possède la ville dans le voisinage du champ de foire, vont être repris par l'ingénieur principal de la Compagnie qui a été envoyé à Angers pour traiter cette question avec la municipalité, afin de permettre la mise en œuvre immédiate des travaux importants qui s'y rattachent.

L'activité de la Compagnie à cet égard sera d'autant mieux accueillie, que ces travaux vont être pour la population d'Angers une ressource rendue plus précieuse encore par la médiocrité de nos récoltes de cette année.

Le journal *l'Intérêt public*, de Cholet, constate que les courses, dimanche dernier, n'ont pas été aussi brillantes qu'on devait l'espérer. Il y avait peu de monde dans les tribunes, et pour la course au galop il ne s'est présenté qu'un seul cheval, bien que le prix fût de 1,000 fr. Le handicap, prix de la ville, n'a pas été couru faute d'un nombre suffisant de concurrents. Un accident est arrivé dans le second steeple-chase à *Carnaulet*, à M. le vicomte de Rochefort. Il s'est brisé le tendon du boulet droit et a dû être abattu séance tenante.

Si les courses de Cholet ont laissé à désirer, en revanche, la fête de nuit organisée par M. Kervela, de Rennes, a été très-brillante.

PÈLERINAGE DE BÉHUARD.

Un très-beau temps a favorisé lundi le pèlerinage à Notre-Dame de Béhuard. Une foule considérable d'Angers et des environs, qui ne comprenait pas moins de sept à huit

mille personnes, avait envahi les prairies de l'île.

Un grand nombre de voyageurs se sont rendus à Béhuard par le chemin de fer. On descendait à la jolie station des Forges, peu éloignée du bras de la Loire qui entoure l'île, et l'on traversait le fleuve dans trois grandes embarcations pouvant contenir chacune 150 personnes.

Mais beaucoup de pèlerins ont préféré faire ce petit trajet par bateaux à vapeur. Le voyage était peut-être moins rapide, mais il était plus agréable, car les bords de la Loire sont ravissants. C'est la voie que M^r Freppel avait adoptée. Le petit bateau à vapeur qu'il montait était pavoisé d'oriflammes; il était accompagné de son clergé portant diverses bannières aux couleurs de la sainte Vierge.

A neuf heures, le cortège processionnel, parti de l'église de Notre-Dame de Béhuard, s'est rendu au *Champ-du-Bois*, immense prairie à l'extrémité de laquelle un autel était dressé. Des bannières et des oriflammes entouraient l'autel et dessinaient une sorte de demi-cercle qui embrassait toute la largeur de la prairie.

M^r l'évêque d'Angers, entouré de tout le chapitre, a prononcé une éloquente allocution pour faire ressortir la nécessité de la prière collective sur les points où la protection de la sainte Vierge s'est manifestée.

Monseigneur a ensuite célébré la messe, à laquelle beaucoup de monde assistait et qui s'est terminée à 11 heures 1/2.

Il y a eu ensuite procession de l'autel à l'église de Béhuard. Cette marche processionnelle était très-imposante; des centaines de prêtres en surplus, des jeunes filles habillées en blanc et portant un ruban bleu, des frères des écoles chrétiennes, les Capucins, les religieuses des diverses communautés et la foule des pèlerins traversaient lentement l'immense prairie, bannières déployées et chantant des cantiques.

L'église de Notre-Dame de Béhuard est fort étroite et ne pouvait, par conséquent, contenir que quelques pèlerins. Monseigneur est resté sur le seuil pour donner la bénédiction.

Le soir, à 2 heures, on s'est rendu de nouveau à l'autel élevé dans la prairie pour chanter les vêpres et entendre le sermon de M. l'abbé Chesneau, grand-vicaire, qui a paraphrasé avec une grande élévation la Salutation angélique.

Parmi les incidents de la journée, n'oublions pas de mentionner l'empressement des pèlerins à faire bénir sur l'autel où s'élevait la statue de Notre-Dame de Béhuard des chapeliers et de petites statuettes.

Entre les deux cérémonies religieuses du matin et l'après-midi, il était curieux de voir les groupes déjeunant sur l'herbe et les dignes curés de campagnes confondus avec leurs paroissiens, et partageant leurs provisions de voyage. Dans les prairies voisines, des tentes nombreuses et des cuisines en plein vent offraient aux visiteurs les moyens de se reconforter.

Le retour s'est effectué avec calme, et malgré l'affluence des pèlerins, il n'y a eu aucun accident à regretter. À la station des Forges, il y a bien eu un moment un peu d'encombrement pour le retour à Angers, mais l'ordre s'est promptement rétabli.

(Journal d'Angers.)

PÈLERINAGE DE NOTRE-DAME DU MARILLAIS.

Lundi 15 septembre 1873.

1° Le lundi 15 septembre prochain aura lieu un grand pèlerinage à Notre-Dame du Marillais, pour honorer en ce lieu l'apparition de la Sainte-Vierge à saint Maurille, évêque d'Angers, en l'année 430;

2° A 10 heures 1/4, Grand-Messe pontificale célébrée par Monseigneur l'Archevêque de Tours;

3° A deux heures, Procession solennelle, Sermon par M^r Freppel, évêque d'Angers, et bénédiction apostolique;

4° M^r les ecclésiastiques sont priés d'apporter leur habit de chœur;

5° Une messe sera dite à la chapelle à toutes les heures, depuis 5 heures du matin jusqu'à la messe solennelle;

6° Chaque paroisse est invitée à apporter sa bannière ou une oriflamme comme point de ralliement;

7° A quelques centaines de mètres du lieu du pèlerinage, les paroisses devront former leur rang. Elles continueront leur marche vers la prairie où sera dressé l'autel, jusqu'à

ce que le maître des cérémonies se présente pour les conduire au lieu qu'elles doivent occuper;

8° M^r les curés sont priés d'organiser des groupes de chanteurs et de chanteuses;

9° On désire que les pèlerins portent sur leur poitrine la croix rouge désignée par S. S. Pie IX pour les pèlerinages;

10° A l'occasion du pèlerinage, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans établit une remise de 40 0/0 sur les lignes de Saumur, Nantes ou Cholet à Varades;

11° Les billets d'aller et retour seront valables les 15 et 16 septembre pour tous les trains ordinaires et les trains spéciaux;

12° Les trains suivants seront établis par la Compagnie :

Aller :

D'Angers à Varades, et stations intermédiaires, 6 h. matin, train ordinaire.

Voici les prix des billets (aller et retour) des stations suivantes à Varades :

| | 1 ^{re} | 2 ^e | 3 ^e |
|---------------|-----------------|----------------|----------------|
| De Saumur, | 42 85 | 9 60 | 7 » |
| Saint-Martin, | 44 65 | 8 75 | 6 35 |
| Les Rosiers, | 40 45 | 7 80 | 5 70 |
| La Menitré, | 9 70 | 7 30 | 5 35 |

Chaque voyageur devra faire la monnaie de sa place pour éviter l'encombrement.

Retour :

De Varades à Angers, 6 h. 40, ordinaire.

13° M^r les curés sont priés de faire connaître, le plus tôt possible, aux chefs de gare le nombre approximatif des pèlerins de leur paroisse, afin que la Compagnie puisse former les trains spéciaux;

14° Les billets pourront être pris plusieurs jours à l'avance dans les gares.

Il reste de la gare de Varades à la chapelle du pèlerinage, 3 kilomètres, que l'on fera processionnellement, les femmes premières.

Plusieurs journaux ont annoncé que la Banque songe à retirer de la circulation les coupures de 5 fr. qui représentent un total de 250 millions de francs, et qui, étant entrées, disent-ils, dans les habitudes du commerce et du public, donnent à la circulation monétaire une facilité nouvelle.

Ces journaux sont mal renseignés. Il est évident que la suppression des coupures de 5 fr. n'aura pas lieu du jour au lendemain; mais elle est décidée en principe et s'effectuera graduellement, à mesure qu'augmentera la fabrication des pièces de 5 fr. en argent et l'émission de ce numéraire.

Les petites coupures de la Banque ont rendu assurément de très-grands services au commerce et au public, mais il est inexact de dire qu'elles soient entrées dans les habitudes; on les a acceptées par nécessité et comme monnaie transitoire, mais on leur préfère beaucoup l'argent, qui se perd moins facilement et ne se détériore pas, et on les verra disparaître de la circulation sans le moindre regret.

LE FESTIVAL D'ANGERS.

Un grand festival aura lieu, à Angers, à l'occasion de l'Exposition Horticole, le dimanche 21 septembre prochain.

Voici le programme de cette fête :

CONCOURS D'ORPHEONS.

Musiques d'harmonie et fanfares, ouvert par la Société de Sainte-Cécile, sous les auspices de l'administration municipale.

MEMBRES DU JURY :

M^r Laurent de Rillé, président; Boieldieu, Dauverny, Paulus, C. Moreau, Arhan, O. Committant, Manestier, Delaporte, Sylvain Saint-Etienne.

Société athénienne, Musique d'harmonie, Orphéons.

Tours, Cercle orphéonique de Limoges, Union chorale de Limoges, Brelom, La Roche-sur-Yon, Sannois, Sablé, La Possonnière, Orphéons de Saint-Vincent de Savonnières, Craon.

Musiques d'harmonie.

Tours, La Roche-sur-Yon, Beaufort-en-Vallée, Notre-Dame la Riche de Tours, Les Sables-d'Orléans, Thouars, Brissac, Parçay-Méslay, Doué-la-Fontaine, Corné.

Fanfares.

Saint-Médard-en-Sables, Vondettes, Couché, Vêrac, Darbezières, La Suze, La Membrolle, Sablé, Savennières, Beaumont-sur-Sarthe, Trelazé, Craon, Sillé-le-Guillaume, Les Rosiers, Saint-Saturnin, Ligneil, La

Possonnière, La Menitré, La Ville-aux-Clercs, Ingrandes-sur-Loire, Thouarcé, Mazé, Denée.

Samedi 20 septembre 1873.

A huit heures du soir, retraite aux flambeaux.

Dimanche 21 septembre 1873.

A onze heures, défilé des Sociétés, de la gare à l'Hôtel-de-Ville.

A sept heures du soir, le même jour.

Festival au jardin du Mail.

A neuf heures du soir.

Distribution des récompenses.

Théâtre de Saumur.

Jeudi 11 septembre.

Représentation donnée par la Compagnie Lyrique Parisienne, avec le concours de M^r GÉRALZER, du Théâtre-Lyrique; — M^{lle} GUÉRINA, du même théâtre; — M. SÉGER, 1^{er} ténor léger (Liège), etc., etc.

LES DRAGONS DE VILLARS, opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Lockroy et Cormon, musique de M. A. Maillart.

M^{lle} Géraizer remplira le rôle de *Rose Friquet*, M^{lle} Guérina celui de *Georgette*, M. Séger celui de *Sylvain*.

Bellamy, M. Dorlin. — Thibault, M. Deloye. — Le pasteur, M. Legros. — Un officier, M. Fernand. — Paysans, paysannes, dragons.

Bulletin commercial et agricole.

LE PRIX DES FARINES.

Paris, 9 septembre.

La baisse continue, mais elle est faible. Le prix des farines supérieures a fléchi de 14 centimes depuis hier; le cours de lundi était de 54 fr. 49; celui d'aujourd'hui est de 54 fr. 05.

Arrivages : 704 qx 79 kil.
Existences à ce jour : 4,184 qx 76 kil.
Ventes : 749 qx 06 kil.

Les farines 8 marques se maintiennent au cours de 88 fr. les 150 kilogrammes.

La baisse du blé s'est arrêtée et un nouveau mouvement de hausse se manifeste. D'après les avis d'hier, il y avait baisse sur 12 marchés et hausse également sur 42.

Les dernières nouvelles d'Angleterre ont arrêté la baisse qui commençait à prendre de sérieuses proportions sur le marché de Marseille. D'autre part, les blés d'Amérique commencent à arriver dans les ports de la Manche, ce qui va amener la baisse sur les cours du Havre.

D'après les renseignements parvenus au ministère de l'agriculture et du commerce, renseignements que nous avons tout lieu de croire exacts, dit *Paris-Journal*, le déficit de la récolte ne s'élèverait pas à plus de sept millions d'hectolitres. La vérité serait plutôt de six millions.

Nous croyons, par conséquent, en tenant compte des indications du petit bulletin qui précède, que nous avons vu se produire les prix les plus élevés.

Dernières Nouvelles.

Une dépêche arrivée au dernier moment signale un nouveau succès obtenu par les armes de Don Carlos. Voici les détails qu'elle nous transmet :

« Bayonne, 9 septembre.

» Les carlistes ont occupé Burguette, Orbarceta et Roncevaux, et ils sont arrivés ce matin sous les ordres du général Olló à Val Carlos.

» A leur approche, les réguliers, qui défendaient ce point, ont livré aux autorités françaises 340 fusils et 25 caisses de munitions; et après quelques coups de fusil, ils se sont réfugiés sur notre territoire au nombre de 60 officiers et 420 hommes. Ils ont été désarmés et vont être envoyés à Mauléon. Les armes et les munitions sont expédiées sur l'arsenal de Bayonne. Les carlistes occupent maintenant le Val Carlos avec deux pièces de canon.

» On a entendu hier entre 4 h. et 5 h. de l'après-midi quelques coups de canon au loin, dans la direction de Saint-Sébastien. Pendant la nuit, la fusillade a continué du côté d'Irun dont les communications sont toujours interrompues avec Saint-Sébas-

» A la suite de dépêches reçues du camp de Don Carlos, la compagnie du Nord de l'Espagne vient de donner l'ordre de remettre en état la voie de Beazain à Miranda, afin de reprendre au plus tôt la marche des trains de marchandises. »

Pour les articles non signés: P. GODET.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873. Le 34^e fascicule, DOL à DZI est en vente.

INSTITUTION DE M^{me} CAVELIER.

A partir de la rentrée prochaine, les cours d'histoire, de Géographie et de Littérature seront faits par M. Lemariner, professeur de philosophie et d'histoire au collège de Saumur.

M^{me} Cavelier recevra à ces cours les jeunes personnes de la ville qui voudront les suivre. Ces élèves pourront rester dans le pensionnat depuis dix heures jusqu'à quatre. Une maîtresse spéciale dirigera les devoirs des cours.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Aucune maladie ne résiste à la douce Revalescière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais,

les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 59,381.

Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (I-ère), 25 août.

Monsieur, — La Revalescière Du Barry m'a délivré d'une inflammation d'estomac et des intestins dont j'ai horriblement souffert pendant trois ans. Je ne pouvais supporter aucun aliment ni breuvage, je rendais tout; je désirais la mort, j'avais des pensées de me suicider malgré que je n'eusse que trente ans. C'est la Revalescière, que j'ai employée en désespoir de cause, qui m'a parfaitement rendu la santé.

F. PERRIOL, marchand.

Cure N° 62,845

Ecrainville (Seine-Inférieure), 27 novembre.

Je souffrais pendant trente-six ans d'un asthme qui me

forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre respiration. Il y a huit jours que je prends la Revalescière Du Barry, et m'en trouve très-bien. Je dors maintenant très-bien et respire facilement.

J'ai l'honneur, etc.

BOILET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs.

— La Revalescière chocolatée rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 57 1/2 tasses, 60 fr., ou environ 100c la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TIXIER, place de la Bilange, Common, rue St-Jean, GONDRAUD, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 SEPTEMBRE 1873.

| Valeurs au comptant. | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | Valeurs au comptant. | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | Valeurs au comptant. | Dernier cours. | Hausse | Baisse. |
|--|----------------|--------|---------|---|----------------|--------|---------|------------------------------------|----------------|--------|---------|
| 3 % jouissance 1 ^{er} juin, 72. | 58 | » | 10 | Credit Foncier, act. 500 f. 250 p. | 802 | 50 | » | C. gén. Transatlantique, j. juill. | 295 | » | 5 |
| 4 1/2 % jouiss. mars. | 81 | 20 | » | Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. | 660 | » | 50 | Canal de Suez, jouiss. janv. 70. | 445 | » | 1 |
| 4 % jouissance 22 septembre. | 70 | » | » | Credit Mobilier | 390 | » | 5 | Credit Mobilier esp., j. juillet. | 410 | » | » |
| 5 % Emprunt 1871 | » | » | » | Credit Foncier d'Autriche | 843 | 75 | » | Société autrichienne, j. janv. | » | » | » |
| Emprunt 1872 | 93 | » | » | Charentes, 400 fr. p. j. août. | 347 | 50 | » | OBLIGATIONS. | | | |
| — libéré | 91 | 50 | » | Est, jouissance nov. | 513 | 75 | » | Orléans | 275 | 50 | » |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857 | 211 | » | » | Paris-Lyon-Méditerr., j. nov. | 913 | 75 | » | Paris-Lyon-Méditerranée | 272 | 50 | » |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 400 | » | » | Midi, jouissance juillet. | 600 | » | » | Est | 270 | » | » |
| — 1865, 3 % | 446 | 25 | 1 | Orléans, jouissance octobre. | 845 | » | » | Nord | 280 | » | » |
| — 1869, 3 % t. payé. | 288 | » | » | Ouest, jouissance juillet, 65. | 530 | » | » | Ouest | 271 | 50 | » |
| — 1871, 3 % 70 fr. payé. | 252 | » | » | Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill. | 905 | » | » | Midi | 271 | » | » |
| Banque de France, j. juillet. | 4270 | » | 15 | Compagnie parisienne du Gaz. | 717 | 50 | » | Deux-Charentes | 260 | » | » |
| Comptoir d'escompte, j. août. | 335 | » | » | Société Immobilière, j. janv. | 13 | » | 1 | Vendée | 236 | 25 | » |
| Credit agricole, 200 f. p. j. juill. | 465 | » | » | | | | | | | | |
| Credit Foncier colonial, 250 fr. | 372 | 50 | » | | | | | | | | |

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 09 — — omnibus.
1 — 23 — — soir, omnibus.
4 — 18 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 30 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — soir, omnibus.
4 — 44 — — omnibus.
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M^r HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

GRANDE VENTE MOBILIÈRE
DU
TRÈS-BEAU MOBILIER
DU
CHATEAU DES LOGES
A M. GIRARD-GUÉRIN.

Dans l'ancien magasin Poisson, rue de la Comédie, à Saumur, où tout le mobilier a été transporté.

Le lundi 15 septembre 1873, à midi, et jours suivants, par le ministère de M^r Henri Plé, commissaire-priseur.

Il sera vendu:
Deux ameublements de salon, un en anciennes tapisseries de Beauvais, l'autre en reps vert, fauteuils et chaises de fantaisie, chauffeuses, grandes glaces, plusieurs belles pendules, flambeaux, vases, potiches, consoles, guéridons, tableaux à l'huile, gravures, armoires à glaces, secrétaires, commodes, tables de toilette, banquettes, tapis, lits, linge, quantité de couettes et matelas, édredons, couvertures, rideaux de lits et de croisées, ameublement de salle à manger, porcelaine dorée, cristaux, batterie de cuisine en cuivre, harnais, bouteilles vides et grande quantité de différents objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A AFFERMER
Pour entrer en jouissance de suite,
Soixante-onze ares cinquante centiares de terre, enclos de murs, au canton des Moulins, à Saumur.
Et pour la Saint-Jean 1874,
Un logement et un moulin, dans le même enclos.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
D'OCCASION,
UN LANDAU
A essieu patent, avec une belle paire de harnais, bouclerie plaquée argent;
DEUX CHEVAUX de carrosse, de huit à neuf ans, s'attelant parfaitement.
S'adresser, chez M. FLOISSON, carrossier, rue d'Orléans, n° 71.

A CEDER
UN FONDS DE BOULANGERIE
Bien achalandé,
situé à Saumur.
S'adresser au bureau du journal.

A CEDER
FONDS DE CIRIER.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
Présentement,
UNE MAISON
Rue de l'Echelle,
Anciennement occupée par la Société du Fort.
S'adresser au Frère Directeur de l'Ecole chrétienne.

A VENDRE
D'OCCASION,
BEAUX BILLARDS
Avec leurs accessoires.
S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.
Maison Centrale de Fontevault.

AVIS
L'Administration de la Maison centrale de Fontevault fait connaître qu'en attendant qu'elle ait concédé, par voie d'adjudication, l'exploitation de ses ateliers de tissage, elle fabriquera, pour la pratique de détail, toutes les toiles et autres tissus qu'on la chargera de confectionner.
Le Directeur de la Maison centrale, OLIVIER.

Changement de Domicile.

M. DURAND
ARQUEBUSIER,
Rue d'Orléans, 7, ancienne maison Marchand,
A SAUMUR,
A l'honneur d'informer sa clientèle que, pour cause d'agrandissement, il vient de transférer son établissement rue d'Orléans, 7, maison Marchand. Fusils LeFaucheur et à bague, carabines Flobert, revolvers en tous genres et de tous modèles, etc.
Grand choix d'articles de chasse.
Entrepôt de poudres et de plomb.
Réparations et mises à neuf de toutes espèces d'armes.
Grand dépôt de feux d'artifice.

A VENDRE
D'OCCASION,
DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.
S'adresser au bureau du journal.

GRAND SUCCÈS
LA VELOUTINE
est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth,
par conséquent d'une action salutaire sur la peau.
Elle est adhérente et invisible: aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY
Parfumeur, rue de la Paix, 9.

MACHINES A VAPEUR VERTICALES
portatives, fixes et locomobiles, de 1 à 20 chevaux. Supérieures par leur construction, elles ont seules obtenu les plus hautes récompenses dans les Expositions et la médaille d'or dans tous les concours. Meilleur marché que tous les autres systèmes; peu de déplacement, pas d'installation; arrivant toutes montées, prêtes à fonctionner; brûlant toute espèce de combustible; conduites et entretenues par le premier venu; s'appliquant par la régularité de leur marche à toutes les industries.
Envoi franco du prospectus détaillé.
J. HERMANN-LACHAPPELLE
144, rue du Faubourg Poissonnière, Paris.




ENGRAIS RICHE BONDY
DE
la Compagnie Anglaise des Engrais
DOSAGE GARANTI
5 à 60/00 d'azote; 10 à 120/0 d'acide phosphorique assimilable
Prix: 30 fr. les 100 kilos, livrables à Bondy
FACILITÉ DE PAIEMENT
T^r. PILTER, agent général, 68, quai Jemmapes, Paris.

VENTE AU RABAIS D'OUVRAGES DIVERS

Dictionnaire de FELLER, 8 volumes grand in-8°.
Dictionnaire de la Conversation, 16 vol.
Histoire universelle de l'Eglise catholique, par l'abbé ROHRBACHER, 50 vol. in-8°.
Conférences d'Angers, belle édition.
Histoire ancienne, } par ROLLIN.
— romaine, }
MASSILLON, et quantité d'autres ouvrages.
Rue du Marché-Noir.

ARTICHAUT DE BEAULIEU
LE PLUS GROS DES ARTICHAUTS CONNUS.
Une seule tête ou pomme pèse 1 kilogramme 220 grammes, mesure 90 centimètres de circonférence.
Un ceillon, 5 fr.; — six ceillons, 18 fr.
Envoi franco, jusqu'à domicile, sur demande affranchie, accompagnée d'un mandat de poste. — Adresser les demandes à M. l'abbé MORLION, prêtre, propriétaire à Beaulieu (Corfèze). (353)

Musique... CHOUDENS... Musique
Rue Saint-Honoré, 265, à Paris.
SAUMUR
A la librairie GRASSET, rue St-Jean, 1.

Volant mettre la musique à la portée du public, M. CHOUDENS, éditeur de musique pour nos meilleurs compositeurs, a établi un dépôt de leurs ouvrages à Saumur, chez M. GRASSET, libraire, rue Saint-Jean. On y trouve un assortiment de morceaux en tous genres, pour piano surtout, pour violon, flûte, cor et autres instruments; romances et chansonnettes. Il suffit de demander un morceau spécial, avant le jeudi, pour le recevoir exactement, avec les articles de librairie, le samedi, à midi.
Il y a un piano de Pleyel pour essayer la musique, si on le désire.
Fortes remises: — Mêmes prix qu'à Paris.
N.-B. — Partitions et morceaux en location. — On fera venir d'Angers un accordeur de pianos, lorsque plusieurs personnes le demanderont. (197)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 12 septembre 1873.

Certifié par l'imprimeur soussigné.